

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le 12 septembre 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2019

Présents : Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MALL, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN,
Mrs ARMAND BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, TROUILLOUD VERGUIN

Pouvoirs : Mme MARRANT donne pouvoir à M. ROUDET
M. BERENGER donne pouvoir à Mme PEYLIN

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI – M. DAST

Le compte rendu de la séance du 9 juillet 2019 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Marie Blanche MONTEREMAL- adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour : néant

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 37/2019 : MAPA nettoyage des bâtiments communaux

Décision 40/2019 : Réalisation d'un cycle de tennis de table - école élémentaire

Décision 41/2019 : Contrat de cession du spectacle un Océan d'amour

Décision 42/2019 : Convention d'occupation précaire - Marnet Michel

Décision 43/2019 : Contrats de télésurveillance mairie et école

Délibération N° 56/2019 :

SIGNATURE CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'article L.3-6 du Code des postes et des communications électronique (CPCE) pour l'installation de la fibre optique, il est nécessaire de passer une convention avec la Société Isère Fibre qui est chargée de cette installation dans l'immeuble La Varlope, appartenant à la commune.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes dans l'immeuble La varlope.

Après lecture de la convention et discussion,

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Le Maire

A signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Délibération N° 57/2019 :

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES
SOMMIS A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Par délibération n°77/2017 du 9 octobre 2017 Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention entre la Préfecture et la commune pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Cette convention entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017 ne permettait pas la transmission électronique des marchés publics.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les acheteurs sont tenus de dématérialiser la procédure de passation de leurs marchés publics et concessions.

Seuls les marchés dont le montant atteint le seuil défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (209 000 HT à ce jour) et leurs avenants ainsi que tous les contrats de concession et leurs avenants-articles L.2121-1, L2131-2 et L1411-9 du CGCT) doivent être transmis au représentant de l'Etat via l'application @ctes.

Il est proposé un avenant à la convention n°77/2017 autorisant la dématérialisation des marchés publics et des concessions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Délibération N° 58/2019

**SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
RENFORCEMENT POSTE CHARRAT**

Monsieur GAUJOUR informe l'assemblée que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée : Collectivité Saint Etienne de Crossey - affaire n° 19-001-383 - Renforcement poste du Charrat.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF,

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	9 975 €
Le montant total de financement externe serait de :	8 296 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	95 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	1 583 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte

De l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés

de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

1 Prend Acte de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	9 975 €
Financements externes :	8 296 €
Participation prévisionnelle	1 678 €

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2 Prend Acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour**95 €****Délibération N° 59/2019****DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI
POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public Route de l'ancienne poterie, route de la Tour, route de Saint Aupre, chemin de la Burletière, route des Reynauds programmés en 2019.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 6 665,34 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générées par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTÉ :

- la réalisation des travaux d'un coût de 6 665,34 € HT.

DEMANDE :

- que la commune de Saint Etienne de Crossey établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Délibération N° 60/2019**TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020**

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour les cinq spectacles de la saison culturelle :

9.00€ pour les places à pleins tarif - tickets blancs

7.00€ pour les places à tarif réduit (+65 ans, - 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)- tickets bleus

5.00€ pour les places enfants de moins de 12 ans - tickets jaunes,

6.00€ pour les places spectacles à tarif unique – tickets verts

ABONNEMENTS (ni repris, ni échangé)	REMISE appliquée à chaque tarif
TICKET CHIC (3 spectacles au choix)	-10%
TICKET CHOC (4 spectacles au choix)	-15%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'ADOPER à l'unanimité les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle 2019-2020

Délibération N° 61/2019

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX COMMUNAUX
SALLE DU CAMPING**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite mettre à disposition des associations la salle du camping en dehors des périodes d'ouverture du camping et selon certaines conditions.

Il est nécessaire pour cela que chaque association qui désire réserver cette salle doit signer une convention avec la Mairie.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les conventions avec les associations qui auront fait la demande de prêt de cette salle

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à chaque utilisation de cette salle.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 62/2019

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE MATERIEL SCOLAIRE ADAPTE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis du matériel scolaire adapté pour deux enfants inscrits à l'école de Saint Etienne de Crossey.

Ces deux enfants partent au collège Plan Menu de Coublevie. Suite à la demande des parents, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre ce matériel à disposition du collège Plan Menu pour que ces deux enfants puissent travailler dans de bonnes conditions.

Le matériel sera restitué en fin de scolarité du collège et à toute réquisition de la commune dans le cas où un enfant, inscrit à Saint Etienne de Crossey, ait besoin de ce type de matériel.

Pour cela une convention doit être signée entre la commune et le collège Plan Menu.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège Plan Menu de Coublevie.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 63/2019

DECISION MODIFICATIVE N°07/2019

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer le poste informatique de la Direction Générale des Services, qui date de 2011.

Cette acquisition s'élève à 1 635,60 euros TTC, dépense non inscrite au BP 2019.

Il convient en conséquence d'augmenter le budget de l'article 2183 Opération 36 de 1 650€.

Ces crédits supplémentaires peuvent être pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement.

L'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement de 28 290,29 euros est ainsi ramenée à 26 640,29 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
2183-36	Matériel informatiques		+ 1 650,00
020	Dépenses imprévues	- 1 650,00	
Total section		- 1 650,00	+ 1 650,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 64/2019

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2018 DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'élimination des déchets au titre de l'année 2018 envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen
Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualité et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations des services.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Donne son approbation pour le rapport présenté.

Délibération N° 65/2019

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS VOIRONNAIS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques et patrimoine, financiers et qualité du service eau et assainissement envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.
Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les principaux projets prévus pour le service en 2019.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Donne son approbation pour le rapport présenté.

Délibération N° 66/2019**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE DES TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur les indicateurs techniques, financiers et qualité du service transport envoyés par le Pays Voironnais.

Ce rapport a été mis à la disposition des élus de Saint Etienne de Crossey pour examen.

Monsieur le Maire rappelle les différents indicateurs de qualités et les indicateurs financiers ainsi que les enjeux d'améliorations du service.

Aucune remarque n'ayant été faite, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Donne son approbation pour le rapport présenté.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports :

Suite au mécontentement de certains contribuables concernant l'augmentation de la taxe foncière, Monsieur le Maire rappelle que cette augmentation est due aux corrections et à la mise à jour des bases d'imposition. En effet, certaines habitations avaient été mal classées ou certaines bases d'imposition n'avaient pas été modifiées suite à des travaux entrepris dans l'habitation. Les contribuables concernés par la hausse de la base doivent recevoir un courrier d'information de la part des impôts.

Une réunion pour le planning d'occupation des salles du gymnase, le week end, a eu lieu ce jour. Les trois associations principales : Basket, Karaté, Tennis de table ont parfois des engagements le même week-end, ce qui pose problème. D'autre part des heures d'ouverture plus tardive du gymnase ont été demandées pour certaines compétitions. Madame Katan explique que le gymnase a été construit pour les associations existantes à l'époque et que celle-ci se sont modifiée et ont plus d'adhérents ce qui entraîne une occupation intense du gymnase. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il faut être conscient qu'il y a un effectif à ne pas dépasser. Les moyens et les bâtiments ne sont pas extensibles. Les associations peuvent avoir une politique de développement mais avec des limites.

Le camping a connu une belle affluence cette année.

Prochaine commission : le 16 septembre 2019

Urbanisme

La commission a examiné 4 dossiers, 3 déclarations préalables et 1 permis de construire. Monsieur Roudet a assisté à une réunion du Pays Voironnais sur les eaux pluviales. La compétence eaux pluviales sera transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais le 1^{er} janvier 2020. A l'occasion de cette réunion une visite à l'éco-quartier de Coublevie a été organisée. Monsieur Roudet a trouvé cette réalisation très intéressante et cela peut donner des pistes de réflexion pour St Etienne de Crossey.

Prochaine commission : le 30 septembre 2019

Travaux :

Les travaux ont repris sur plusieurs chantiers notamment pour le bâtiment du Nœud de Raccordement Optique (NRO) où les travaux avancent doucement, la MPT où les délais sont respectés.

Le marché pour l'aménagement cœur de village est en cours d'attribution.

La réception des travaux de la rue de la Mairie aura lieu le 25 septembre. Il sera demandé un déplacement des feux piétons devant la boulangerie.

Plusieurs incivilités de stationnement dans le centre Bourg et notamment devant le magasin Vival ont été signalées. Le policier municipal dressera des procès-verbaux dès qu'il aura l'habilitation.

L'entreprise Cholat a récupéré les pierres de l'ancienne arche du Bourg et l'a remontée. Elle sera installée au niveau du giratoire de Chartreuse. Les travaux débuteront début octobre.

Le marquage est en cours.

La 1^{ère} réunion pour le pont des moulins a eu lieu en présence de l'hydrogéologue.

Prochaine commission : le 26 septembre 2019

Vie du village

La distribution des échos de Crossey est faite par une nouvelle personne. Le 5 septembre a eu lieu la réunion pour l'attribution des salles municipales pour le week-end. Comme chaque année le forum a eu du succès.

Le don du sang aura lieu le 4 octobre.

Le 6 octobre le comité de jumelage organise le rallye gourmand en présence d'une délégation de Chambaron sur Morge. Ce même jour se dérouleront les foulées nature organisées par le Sou des écoles

La saison culturelle débute le 11 octobre avec un ciné concert.

La date de la traditionnelle fête de la St Denis et du Troc O Plantes est fixée au 13 octobre.

Monsieur Armand propose aux élus de rencontrer le groupe d'enfants du CMEJ qui travaille sur le parcours sportif. Le rendez-vous est fixé à la prochaine réunion du Conseil municipal. Le CMEJ a travaillé aussi sur l'enrichissement du parc de jeux devant la Mairie. Un autre groupe s'est lancé sur une collecte de jouets avec l'association Emmaüs. Le harcèlement scolaire est également un sujet sur lequel se penchent quelques membres du CMEJ

Prochaine commission le 24 septembre 2019

Enfance jeunesse et action sociale

La rentrée s'est bien passée. Pour la petite section de l'école maternelle, il n'y a pas pu avoir de rentrée échelonnée ce qui a provoqué quelques pleurs chez les tout petits. Le restaurant scolaire connaît une grande affluence surtout de petits.

Tous les travaux aux écoles ont été fait pendant l'été : à l'école élémentaire, les chasses d'eau ont toutes été renouvelées, la fermeture électrique du portail a été modifiée, le plafond du hall a été refait avec l'installation d'un éclairage à détection, le sol de la classe du Directeur a été changé ainsi que la clôture entre l'école et les maisons riveraine.

Le Centre de loisirs a eu une très bonne fréquentation cet été. Pour l'année à venir, beaucoup de petits sont inscrit pour le mercredi. Le Conseil d'administration se réunira le 26 septembre à 20 h 30

Le RAM a fait sa rentrée en organisant un forum avec des ateliers.

La semaine du goût se déroule du 7 au 13 octobre avec le festival de la soupe le 10 octobre.

Cathy Gabasio a peint et offert 2 tableaux qui ont été installés au restaurant scolaire.

Prochaine commission 23 septembre 2019 pour préparer la semaine du goût

Clôture de la séance à 22 h 45

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 7 OCTOBRE 2019 A 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Affiché le 19 septembre 2019